Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Procès-verbal
Séance du mercredi 10 juin 2026

PV 2-2026

1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

Le Conseil communal ayant été régulièrement convoqué pour 20h, le Président, M. Yves Trottet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée et de la Municipalité, au public ainsi qu'au représentant de la presse. Il salue également la présence de Mme Nicole Coronel, boursière communale, et de Mme Mélanie Hilpert, secrétaire municipale.

Préalablement à la dernière séance de la législature 2021-2026, le Président a convié les membres nouvellement élus pour la législature 2026-2031 à une séance d'information informelle consacrée au fonctionnement du Conseil communal et de ses différents organes. Réunissant une douzaine de nouveaux élus ainsi que de nombreux membres actuels du Législatif, cette rencontre visait à présenter les fonctions à pourvoir et à susciter des candidatures en vue de la séance d'installation des Autorités du 25 juin 2026.

Le procès-verbal de la séance est pris par Mme Noémie Girard, secrétaire.

Quorum *[Annexe 1]*

38 membres présents, 7 membres absents excusés.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour et documents

La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, a été adressée par voie postale le 21 mai 2026, dans le respect du délai règlementaire. Un exemplaire « papier » du préavis municipal n° 4/2026 était joint à cet envoi. Les autres documents nécessaires à la préparation de la séance – procès-verbal de la séance du 1er avril 2026 et annexes y-relatives – ont, quant à eux, été transmis via l'Intranet du Conseil, à la même date.

Sans objection de la part de l'Assemblée, le Président considère que l'ordre du jour est accepté et suivi tel que proposé.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1ER AVRIL 2026

Le Président s'enquiert de savoir si une lecture, complète ou partielle, est demandée. Aucune demande n'étant formulée, il n'y est pas procédé.

Le procès-verbal de la séance du 1er avril est accepté à la large majorité par 35 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

M. Yves Trottet adresse ses sincères remerciements à Mme Noémie Girard pour son travail de qualité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Yves Trottet, Président, informe l'Assemblée qu'il ne sera pas possible d'utiliser le Fonds Spécial du Conseil communal, dit « Fonds Bobst », pour rembourser les frais de baby-sitting (proposition d'utilisation déposée peu en amont de la séance du 1er avril 2026). En effet, l'utilisation dudit fonds, selon les informations de source fiable à sa disposition, doit être impérativement modifiée, notamment avec l'arrivée du modèle comptable MCH2, qui ne permet plus au Conseil communal de disposer d'argent. Il ne peut dès lors pas considérer cette proposition d'utilisation du Fonds Spécial du Conseil communal et propose de ne pas lire ce courrier, à moins que les auteurs ne le demandent.

Par contre, le sujet du baby-sitting est toujours d'actualité et le Président souhaite que les signataires de cette demande la fassent évoluer dans un autre sens, car le fond est tout à fait respectable et certainement

très utile. Il encourage donc les auteurs à revenir avec une rédaction corrigée afin de pouvoir traiter ce point rapidement au début de la prochaine législature.

Il annonce avoir également reçu un courrier daté du 2 mai 2026 demandant le report du projet de droit distinct et permanent de superficie (DDP) en Marteley. Toutefois, la Municipalité ayant entre-temps décidé de ne pas porter cet objet à l'ordre du jour de la présente séance, il n'y a pas lieu de donner lecture de ce courrier, sauf si les auteurs le demandent. Le Président relève par ailleurs que les signatures figurant au bas du courrier ne sont pas faciles à identifier (pas de noms) et qu'aucune adresse ne permet d'identifier les expéditeurs avec certitude. Une adresse de retour ainsi qu'une personne de contact sont nécessaires.

Concernant le portail Intranet, le Président prie les membres des commissions et associations intercommunales de bien vouloir déposer, dans les rubriques prévues à cet effet, les procès-verbaux ainsi que tout autre document utile à l'information et au suivi de leurs activités.

La prochaine échéance du Bureau du Conseil sera le scrutin du 14 juin 2026, qui portera sur deux objets fédéraux et trois objets cantonaux, dont l'un comprendra quatre questions distinctes : une initiative constitutionnelle, une initiative législative, un contre-projet et une question subsidiaire.

Le Président informe l'Assemblée qu'un comité de sélection, composé de Mme Fanny Allienne, de M. Vu Tran et de lui-même, a été constitué afin de procéder au recrutement d'un-e secrétaire du Conseil communal. A cette fin, une annonce a été publiée dans le *Journal de Cossonay*, dans *L'Echo du Gros-de-Vaud*, ainsi que sur le site Internet communal et celui de l'Union des Communes Vaudoises (UCV). Le comité a reçu huit dossiers et auditionné cinq candidatures. Au terme de la procédure, il a retenu la candidature de Mme Ariane Wunderli, présente ce soir, laquelle bénéficie d'une grande expérience dans la fonction de secrétaire de Conseil. Son élection sera soumise au Conseil communal lors de la séance d'installation des Autorités le 25 juin 2026. Le Comité propose également la candidature de M. Adrian Gasser au poste de secrétaire suppléant.

Pour conclure, M. Yves Trottet rappelle que, la législature 2021-2026 arrivant à son terme, il y a lieu de transmettre à Mme Noémie Girard, secrétaire, les décomptes d'indemnités relatifs aux commissions permanentes, *ad hoc* et associations intercommunales. Le délai est fixé au vendredi 19 juin 2026.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. OLIVIER DUPERRUT, SYNDIC

Soutiens financiers à de jeunes sportifs

C'est avec plaisir que la Municipalité a décidé d'apporter un soutien financier à plusieurs jeunes sportifs domiciliés à Vufflens-la-Ville qui se distinguent par leurs performances et qui évoluent à un niveau particulièrement élevé dans leurs disciplines respectives.

Les soutiens ont été accordés à :

- Nolan Busconi, sportif d'élite en tir à l'arc, membre de la Compagnie des Archers de la Riviera et participant à des compétitions internationales ;
- Arno Martin, pilote de BMX évoluant au niveau junior suisse et européen ;
- Kaena Schedel, vice-championne suisse et médaillée internationale en karaté ;
- Keni Schedel, membre de l'équipe suisse de karaté (moins de 21 ans) ;
- Nolan Schedel, champion suisse de karaté et membre de l'équipe nationale.

Par ce geste, la Municipalité souhaite encourager l'engagement et les efforts que nécessite la pratique du sport de compétition, tout en apportant un soutien aux frais importants liés à ces activités.

La Municipalité félicite ces jeunes sportifs pour leurs magnifiques résultats. Par leurs performances, ils contribuent au rayonnement de Vufflens-la-Ville bien au-delà de nos frontières. Nous leur souhaitons plein succès pour la suite de leur parcours.

Transition MCH2 – réorganisation des fonds

La Municipalité a décidé de reporter la présentation du préavis relatif à la réorganisation des fonds dans le cadre de la transition vers le modèle comptable MCH2.

Ce report permettra de finaliser le dossier et d'intégrer les retours du département cantonal compétent afin de s'assurer que les solutions proposées répondent pleinement aux exigences du nouveau cadre comptable.

La Municipalité souhaite ainsi soumettre au Conseil communal un préavis complet et validé, garantissant une mise en œuvre claire et sécurisée de cette transition.

Cette démarche permettra également de disposer des bases nécessaires à l'élaboration du budget 2027 et de démarrer le prochain exercice avec une structure des fonds conforme aux principes du MCH2.

Pollution lumineuse

Une question a été soulevée lors du point « Divers » du Conseil communal du 1er avril dernier au sujet de la problématique de la pollution lumineuse liée à certaines activités de la zone industrielle.

À cette occasion, il a notamment été indiqué que des démarches avaient été entreprises auprès des services cantonaux et que certaines améliorations avaient été obtenues.

La Municipalité avait alors fait part de son intérêt à prendre connaissance des éléments évoqués afin de pouvoir examiner la situation de manière objective et déterminer si des mesures relevant de ses compétences pouvaient être envisagées.

À ce jour, nous ne disposons pas d'informations complémentaires nous permettant d'aller plus loin dans l'analyse de ce dossier.

La Municipalité reste attentive à cette problématique et examinera tout élément concret qui pourrait lui être transmis dans le cadre de ses compétences.

M. MICHEL GRUAZ, CONSEILLER MUNICIPAL

Domaine de l'eau

M. Michel Gruaz nous promet tout d'abord que c'est la dernière fois qu'il fait l'oiseau de mauvais augure en annonçant des fuites sur notre réseau.

Le 9 avril, nous avons en effet déploré une fuite à l'entrée du chemin Neuf. Celle-ci, sur une conduite PE récente, puisque posée en 2001, résulte d'une malfaçon lors de la pose du raccord d'une villa. Merci aux bordiers concernés pour leur compréhension.

EIEVMV

Dimanche 31 mai, vers 8h du matin, la conduite principale qui va du puits de pompage au réservoir s'est rompue au niveau du chemin des Rottes sur la commune de Mex

Notre fontainier a dû arrêter le pompage du puits, car l'eau, qui se chargeait de terre au niveau de la rupture, remplissait le réservoir d'eau trouble, impropre à la consommation. A Vufflens-la-Ville, la vanne d'Eauservice a bien fonctionné et nous avons été alimentés par l'eau de secours de Lausanne sans subir de coupure d'approvisionnement.

Pour des raisons techniques, il n'en a pas été de même pour les communes de Mex et Villars-Ste-Croix dont les habitants ont été privés d'eau tout le dimanche jusqu'à 17h pour Les Esserts et Villars-Ste-Croix et même 20h pour le village de Mex.

Le tronçon de conduite, qui présentait une fissure sur près de six mètres de longueur, a été remplacé lundi 8 juin et, après désinfection des cuves du réservoir puis analyse de l'eau, nous devrions disposer à nouveau de notre bonne eau de Vufflens dès lundi ou mardi prochains. Les baisses de pression subies par certains habitants du haut du village sont consécutives à notre approvisionnement en eau par Eauservice. Des améliorations pour le futur devront être négociées par l'EIEVMV avec Eauservice.

Mobilité

La DGMR a mis en consultation publique le projet d'horaire 2027 des transports publics du vendredi 22 mai au mardi 9 juin 2026 sur la plateforme gérée par la Confédération. Il s'agit des horaires qui seront en vigueur du 13 décembre 2026 au 11 décembre 2027. Pour ce qui concerne Vufflens-la-Ville, c'est le statu quo. Nous n'avons constaté aucune modification pour 2027 tant en ce qui concerne l'offre ferroviaire que routière.

Mise de bois

La mise de bois a eu lieu le 2 mai dernier. Il nous reste 12 stères de frêne et hêtre mélangés. Pour toute commande éventuelle, le futur ancien Municipal est encore à votre disposition.

MME CAROLINE JAUGEY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Pic et Croc

Depuis le 1er mai 2026, une nouvelle assistante socio-éducative a intégré l'équipe de Pic et Croc. Il s'agit de Mme Laurène Oliveira. Nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle fonction.

Zup Marteley – projet de DDP

Comme annoncé initialement, la Municipalité aurait dû présenter le préavis relatif à la promesse de DDP en faveur de la Fondation Silo pour le futur projet d'EMS, de logements protégés, de CAT et de cabinet médical.

N'ayant pas obtenu à temps les plans et documents nécessaires à une prise de décision documentée et étayée, la Municipalité a décidé de reporter la présentation de ce préavis au prochain Conseil communal d'octobre. La commission chargée de son étude disposera ainsi du temps nécessaire pour procéder à une analyse approfondie et élaborer son rapport.

M. PASCAL BERCHIER, CONSEILLER MUNICIPAL

Pas de communications.

M. HANS ULRICH WEHRLI, CONSEILLER MUNICIPAL

Déchets – Déchetterie

Offrez plusieurs vies à vos bouteilles en verre en déchèteries.

Recycler les bouteilles c'est bien, mais en tant que citoyennes et citoyens responsables, nous pouvons faire mieux ! Les bouteilles en verre sont conçues pour être lavées et réutilisées au minimum vingt fois avant la casse et le recyclage.

Les bouteilles de bière Dr Gab's sont déjà collectées à la déchetterie intercommunale depuis une année. Les caisses se trouvent à proximité de la collecte du verre.

A compter de cet été, de nouvelles bouteilles vont rejoindre cette collecte, toutes issues de producteurs locaux : le réseau vignerons et vigneronnes BottleBack, les boissons Opaline et Kosmos et toujours Dr Gab's.

D'un point de vue environnemental, c'est la meilleure solution pour économiser de l'énergie et éviter le plastique. Le lavage, fait de manière industrielle, permet de garantir la propreté, tout en consommant peu d'eau. La filière soutient l'économie circulaire : producteurs de boissons, collecteurs, centres de tri, et les entreprises de lavage de verre. Ce dispositif est rendu possible grâce aux soutiens de Valorsa, gestionnaire de la déchetterie, de Ça Vaud l'retour, coopérative de solutions de réutilisation, de Polyval, ateliers protégés, et du canton de Vaud.

Manifestations – Tour de Gourmandie

Le 19 avril 2026 s'est déroulé la quatrième édition du Tour de Gourmandie. Plus de 300 cyclistes ont participé à cette balade gourmande avec une belle météo, à travers nos six villages : Vufflens-la-Ville, Mex, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars et Penthalaz. Merci à tous les bénévoles des sociétés locales et des communes qui ont permis que cette belle journée se déroule dans la joie et la bonne humeur. Rendez-vous l'an prochain pour la cinquième édition, qui, nous l'espérons, rencontrera le même succès.

5. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 4/2026 : « RAPPORT DE GESTION & COMPTES 2025 »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

Rapport de la Commission de gestion - COGEST *[Annexe 2]*

Le rapport de la COGEST, composée de M. Hervé Bandini, Président, de Mmes Fanny Allienne et Stéphanie Reda et de MM. Dean Gocevski et Roger Weissbrodt, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 21 mai 2026.

Ayant été déposé au moins dix jours avant la séance, conformément au délai légal, sa lecture en plénum n'est pas obligatoire. M. Hervé Bandini indique toutefois qu'il se tient à la disposition du Conseil pour répondre à toute question ou remarque.

Rapport de la Commission des finances – COFIN *[Annexe 3]*

Le rapport de la COFIN, composée de M. Jean-Claude Bersier, Président, de MM. Joseph Vanderweckene, Patrick Vigouret, Jean-Paul Carrard et Alex Lussignoli, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 9 juin 2026.

Il est lu par M. Jean-Claude Bersier, Président.

M. Jean-Claude Bersier souhaite faire un aparté à la suite de certaines remarques qui lui ont été rapportées au sujet de l'unique page du rapport de la COFIN. Il relève que les trois dernières séances tenues avec la Municipalité se sont déroulées dans d'excellentes conditions et que les échanges ont davantage porté sur des questions de forme que sur des questions de fond. Dès lors, il ne lui paraissait pas nécessaire de faire figurer ces remarques dans le rapport. Il tient en revanche à souligner que la Commune bénéficie d'une excellente situation financière et souhaite, à ce titre, renouveler ses remerciements pour le travail accompli.

Discussion sur la gestion

La parole n'est pas demandée.

Discussion sur les comptes

Le Président propose de passer les comptes en revue chapitre par chapitre.

- Au chapitre « Bilans comparés », poste 9141.18, Mme Daniela Stettler se dit surprise par le montant de CHF 40'122.- pour la rénovation de la piste de 100 m, montant qui ne lui paraît pas assez élevé.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, précise qu'il s'agit de ce qui reste à payer. La rénovation avait en effet coûté beaucoup plus cher, de mémoire entre CHF 110'000.- et 120'000.-. Il faut savoir qu'une partie est remboursée chaque année par l'ASIVenoge. Le montant de 40'122.- représente ce qui reste, l'amortissement déduit d'année en année. C'était une rénovation assez onéreuse, car le tartan avait été entièrement dégrapé, le fond refait et un nouveau tartan avait été refondu.
- Mme Daniela Stettler se permet de revenir à la page 3 concernant la rémunération de l'organiste : ce poste qui comprenait CHF 3'900.- au budget a finalement passé à CHF 14'192.-. Pourquoi cette différence ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond qu'il existe une convention avec les cinq communes de la paroisse : ce poste coûte CHF 14'000.-, puis il y a une clé de répartition avec les charges de la paroisse, de l'organiste, des cultes, etc. Et il nous reste environ CHF 5000.- à payer. Plus loin, dans les comptes, on trouve la balance, car cela a été refacturé aux autres communes, qui sont Boussens, Bournens, Mex et Sullens.
- Mme Daniela Stettler prie l'Assemblée de l'excuser, précisant qu'elle n'est pas spécialiste en la matière.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare qu'il n'y pas de problème et que la Municipalité est là pour répondre.
- M. Yves Trottet, Président, relève que c'est précisément l'objet de la discussion. Il ne faut pas hésiter à poser des questions, car il s'agit d'un sujet trop important pour qu'on passe à côté. La transparence et la justesse sont de mise.
- M. Joseph Vanderweckene souhaite faire quelques remarques concernant la présentation et la lecture de ces comptes. Tout d'abord, il tient à remercier Mme Nicole Coronel, boursière communale, d'avoir transmis le rapport de révision aux membres du Conseil. Il s'agit en effet d'un élément de base qui doit permettre à chacun d'examiner les comptes. Il conseille d'ailleurs de commencer par la lecture de ce rapport, qui donne une vue globale et qui n'est pas, passez-lui l'expression, une « vue d'apothicaire ». Il recommande toujours de voir les choses de façon globale, et ce rapport permet justement de vérifier si les réviseurs n'ont pas constaté quelque chose d'anormal. Cela facilite également le travail de tout un chacun. Puis, si on a des questions, il faut aller voir dans le détail, ce qu'on trouve alors dans les comptes. Le Conseiller recommande de toujours commencer l'analyse des comptes par la lecture du rapport de révision. Il propose également au Président de demander d'abord s'il y a des questions sur le rapport de révision, puis d'aborder les comptes dans le détail, en procédant du général au particulier.
- M. Yves Trottet, Président, le remercie pour cette suggestion, qui est bien entendue. La lecture de ce genre de rapport n'est pas simple et l'on apprécie que des spécialistes transmettent un peu de leur savoir.

Discussion générale

- M. Hervé Bandini souhaite terminer en adressant des remerciements à la Municipalité pour ce rapport de gestion, pour la qualité et la transparence qui en ressortent. Il remercie également la Municipalité pour la qualité des discussions menées dans le cadre de la COGEST. Toutes les réponses ont été apportées à toutes les questions. Pour celles et ceux qui, par hasard, n'auraient pas lu le rapport de la COGEST, il précise qu'elle recommande à l'unanimité d'approuver le préavis municipal et de donner décharge de la gestion à la Municipalité et au personnel communal.
- M. Yves Trottet, Président, le remercie en appuyant ses propos : on a en effet un rapport de gestion qui est d'excellente facture. Lorsqu'on voit l'évolution de ce document par rapport à quelques années, on constate qu'un pas énorme a été fait. Il recommande d'ailleurs aux futurs membres du Conseil communal, ainsi qu'au public présent, de lire ce rapport, qui est disponible sur le site Internet

communal. C'est une manière de comprendre comment fonctionne la Commune, en commençant par le rapport du contrôleur. Cela permet de cibler sur des points sensibles.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, adresse ses remerciements à ses collègues, parce que c'est eux qui font ce rapport de gestion. Il remercie également Mme Mélanie Hilpert, secrétaire municipale, qui le remodèle et le rend agréable à lire. C'est un travail de qualité. Il remercie aussi Mme Nicole Coronel, boursière communale, pour les comptes et la qualité des commentaires qui accompagnent les chiffres : cela permet d'expliquer les rentrées, les investissements, etc. Il s'agit d'un travail d'équipe. Il adresse encore ses remerciements aussi aux COGEST précédentes qui ont fait des propositions d'amélioration, que la Municipalité a prises en compte pour faire évoluer le rapport de gestion d'année en année.
- La parole n'étant plus demandée, M. Yves Trottet, clôt la discussion et procède alors au vote.

Adoption du préavis

Les conclusions du préavis municipal du 20 avril 2026 sont soumises à l'adoption du Conseil communal :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier et objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

APPROUVE

la gestion de l'exercice 2025 et en donne décharge à la Municipalité.

Les conclusions du 20 avril 2026 sont acceptées à la large majorité par 36 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Les conclusions du préavis municipal du 11 mai 2026 sont soumises à l'adoption du Conseil communal :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

après avoir pris connaissance des comptes communaux 2025 et entendu le rapport de la Commission des finances

DÉCIDE

- D'approuver l'attribution de l'excédent de recettes de CHF 1'200'046.80 au capital, portant ce dernier à CHF 1'417'411.55 ;
- D'adopter les comptes communaux pour l'année 2025, à savoir la clôture du compte de fonctionnement ainsi que le bilan arrêté au 31 décembre 2025 tels que présentés ;
- De donner décharge à la Municipalité, à la Boursière communale ainsi qu'à la Commission des finances pour l'exercice de leur mandat.

Les conclusions du 11 mai sont acceptées à l'unanimité.

Le préavis n° 4/2026 est accepté à la large majorité.

6. LA MINUTE DES DÉLÉGUÉS

Les six rapports des commissions et associations intercommunales, annexés au présent procès-verbal, ont été déposés sur Intranet entre le 1er et le 8 juin 2026. *[Annexe 4]*

Ils sont lus en plénum par leurs délégués ou suppléants respectifs, soit :

- M. Cédric Boss pour l'Association Intercommunale d'Epuration des Eaux usées de Vufflens-la-Ville et environs (AIEV)
- Mme Marie-Laure Lüscher pour l'Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay (AJERCO)
- Mme Martine Nicollerat pour l'Association Scolaire Intercommunale de Cossonay-Penthalaz (ASICoPe)

  Mme Martine Nicollerat a tout d'abord souhaité rappeler la signification de ASICoPe, relevant que ces acronymes, toujours plus nombreux, sont parfois difficiles à déchiffrer, en particulier lorsqu'on débute au sein du Conseil.
- Mme Stéphanie Reda pour l'Association Scolaire Intercommunale de La Venoge (ASIVenoge)
- M. Pierre-André Vullioud pour l'Association Intercommunale de la Piscine des Chavannes (ASPIC)
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, pour la Commission consultative de suivi de la Zone industrielle. *[Annexe 5]*

La Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales (CCRI) ne s'est pas réunie durant le première semestre 2026 et n'a donc rien à signaler aux membres du Conseil.

Discussion

- A l'attention des futurs membres du Conseil communal, et en complément à ce qui a été dit par Mme Martine Nicollerat concernant ces acronymes un peu rébarbatifs, M. Vu Tran relève que les sites Internet des organes concernés permettent de consulter leur structure ainsi que la composition de leurs conseils intercommunaux. Il ajoute qu'il lui semble que le Président a demandé à ce que le portail Intranet intègre des liens vers ces différents organes.
- M. Yves Trottet, Président, le remercie et précise que les pages 59 et 60 du rapport de gestion contiennent la liste de toutes les abréviations.
- M. Pierre Baumann avait prévu de faire son intervention au point « Divers », mais compte tenu de ce qui vient d'être dit par M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, il estime opportun d'aborder ce sujet dès à présent. Le Conseiller indique avoir consulté le projet de mise à l'enquête pour le bâtiment de la Zone industrielle qui sera démoli et remplacé par un bâtiment à peu près identique contenant des boxes. Il y aura notamment des cellules solaires sur le toit de ce bâtiment. On constate néanmoins que les dimensions sont identiques à celles de l'ancien bâtiment et qu'il ne mesure que 7,55 m de haut. A ses yeux, cela représente du gaspillage du terrain. Il se rappelle qu'il y a trente ou quarante ans, à l'époque du Conseil général, un débat avait eu lieu sur la hauteur des bâtiments à Vufflens-la-Ville. Il ne se rappelle plus les chiffres exacts, mais se souvient qu'une hauteur de 25 m avait été contestée au profit de 15 m. Maintenant que l'on parle de densification, il estime qu'il y a beaucoup de gaspillage dans cette zone concernant certains bâtiments. Il ne sait pas si la hauteur de 7,55 m est imposée pour ce type de boxes dans cette zone. Il précise qu'il ne va évidemment pas faire opposition au projet actuel, qui est certainement dans les normes, mais propose de reprendre la police des constructions de la Zone industrielle lors de la prochaine législature pour revoir ces dimensions dans la perspective actuelle de densification. Selon lui, ce point mériterait une discussion ouverte.
- M. Yves Trottet, Président, le remercie pour cette remarque qui n'appelle pas de réponse.

- M. Samuel Berthoud rappelle que, lors de la dernière Minutes des délégués, une discussion relative aux boxes avait eu lieu dans le cadre de la Commission consultative de suivi de la Zone industrielle. Il avait été proposé de procéder à un inventaire des propriétaires et de leurs activités. Est-ce que cela a pu être fait ? Et, si oui, les activités internes sont-elles conformes aux normes appliquées à ces boxes ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que la démarche a bien été entreprise. C'est une gérance qui est chargée de ces boxes et elle a adressé un courrier aux propriétaires. La Municipalité a eu un retour sur la gestion et l'utilisation de certains boxes. Toutefois, la gérance n'a pas la gestion de l'ensemble des boxes et n'a donc pas forcément les affectations. C'est en route, mais cela va être long et compliqué. En discutant avec d'autres communes, on constate qu'elles ont toutes le même problème : quand ces boxes sont construits, ce sont des zones grises, puis ils sont revendus ou mis en location. Il y a plein de « magouilles » là-autour. Il préciser que ce dossier sera repris et traité dans le cadre de la législature 2026-2031.
- M. Samuel Berthoud le remercie.
- La parole n'étant plus demandée M. Yves Trottet, Président, clôt la discussion.

7. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- M. David Goy déclare avoir le privilège d'habiter et de travailler dans la commune de Vufflens-la-Ville. Comme la surface cultivée de notre commune est importante, il organise des parcours en Mountain Bike afin d'en faire découvrir le paysage cultivé et de présenter les cultures pratiquées sur notre territoire. Il est recommandé de prendre un vélo électrique, faute de quoi vous aurez droit à un petit décrassage des poumons ! La visite dure environ deux heures. Nous avons beaucoup de cultures différentes. Le mois de juin est particulièrement intéressant, car toutes les cultures sont en place. En septembre, c'est différent, car les couverts végétaux prennent le dessus. On peut ainsi observer les zones où l'on nourrit la population et celles où l'on nourrit la biodiversité. La démarche du Conseiller est de créer des ponts entre la ville et la campagne. N'hésitez pas à le contacter tout à l'heure pour en savoir davantage.
- M. Yves Trottet, Président, le remercie pour cette sympathique proposition. Combien de fois y a-t-il le Cuvillard ? *[Rires]*
- M. David Goy lui répond qu'on finit par le Cuvillard.
- La parole n'étant plus demandée, M. Yves Trottet, Président, clôt cette partie et ouvre celle consacrée aux remerciements. Il procèdera ainsi : au nom du Conseil communal, il remerciera tout d'abord les dix-huit membres sortants. En principe, il ne mentionnera que les fonctions exercées durant la législature qui s'achève. Il remerciera ensuite la secrétaire du Conseil, Mme Noémie Girard. Puis, à travers les voix de Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, et de M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, l'Assemblée rendra hommage au Syndic et au Municipal sortants. Finalement, il cèdera la parole à M. Olivier Duperrut, Syndic, et à M. Michel Gruaz, Conseiller municipal. Le Président débute alors avec les remerciements adressés aux membres sortants du Conseil communal, qu'il prie de bien vouloir se lever tour à tour au moment où leur nom sera cité (ordre alphabétique).
- Discours de M. Yves Trottet, Président : *Mme Allienne Fanny est entrée au Conseil communal en 2016, elle a été membre et présidente de la COFIN, elle est membre de la COGEST, ainsi que membre suppléante de l'ASIVenoge et 2e Vice-présidente ; M. Bandini Hervé est entré au Conseil en 2011, a été président du Législatif durant trois années (2019-2022), il est membre et président de la COGEST ; M. Baumann Pierre est entré au Conseil en 1998* (correctif apporté par l'intéressé : en 1972 !), *il a fait une pause de 2011-2024, puis une deuxième entrée en 2024. On le reverra peut-être bientôt, car il est suppléant pour la législature 2026-2031 ; M. Berthoud Samuel est entré au Conseil en 2016, il a été*

membre et président de la COGEST, il est membre suppléant à l'AIEV ; M. Blanc Dominique est entré au Conseil en 2006 ; M. Corbaz Laurent est entré au Conseil en 2020, il a été membre et président de la COGEST, il est 1er Vice-président ; Mme Duperrut Diana est entrée au Conseil en 2015, elle est membre de l'ASICoPe et membre suppléante de l'ASPIC ainsi que vice-scrutatrice ; M. Duperrut Jean-Yves est entré au Conseil en 2020, il a été élu à la Municipalité en tant que Syndic ; M. Gocevski Dean est entré au Conseil en 2024, il est membre de la COGEST ; M. Jeannerat Florian est entré au Conseil en 2026. On le reverra peut-être bientôt, car il est suppléant pour la législature 2026-2031 ; Mme Lüscher Marie-Laure est entrée au Conseil en 2021, elle a été membre de la COGEST, elle est membre de l'AJERCO ; M. Lussignoli Alex est entré au Conseil en 2024, il est membre de la COFIN, il a été élu à la Municipalité ; M. Marchon Thierry est entré au Conseil en 2016, il a été très impliqué pour la ZUP et a fait partie du groupe de travail municipal, il est membre suppléant à l'AIEV ; Mme Nicollerat Martine est entrée au Conseil en 2011, elle est membre de la Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales et membre suppléante à l'ASICOPE, elle a été très impliquée pour la ZUP ; M. Pittet Nicolas est entré au Conseil en 2015, il a présidé la commission ad hoc pour le PECC (Plan énergie et climat communal) ; M. Vienet Alain est entré au Conseil en 2011, il est membre de la Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales ; M. Wicht Patrick est entré au Conseil en 2021, il a été membre et président de la COGEST ; M. Zosso Marc est entré au Conseil en 2021, il a été scrutateur et est vice-scrutateur. Merci à toutes et tous pour vos précieux services rendus à la Commune ! [Applaudissements] Le Président a également une pensée pour celles et ceux qui poursuivent leur mandat et continueront d'assumer leur charge au cours de la prochaine législature. Il les prie de bien vouloir se lever et leur adresse ses sincères remerciements. [Applaudissements]

- Second discours de M. Yves Trottet, Président : *Mme Noémie Girard a été élue secrétaire suppléante du Conseil communal en juin 2020. Noémie a repris la quasi-totalité des activités du secrétariat dès le mois de septembre de la même année afin de soutenir Mme Regula Heck, alors empêchée pour des raisons de santé. Son engagement et son efficacité ont naturellement conduit le Conseil à l'élire secrétaire principale lors de la séance d'installation des Autorités en juin 2021, marquant le début de la législature 2021-2026. Au cours de ces six années d'activité, elle a eu l'occasion de collaborer avec trois présidences successives : celles d'Hervé Bandini, de Stéphanie Reda et, plus récemment, la mienne. Son attachement à la vie communale ne date toutefois pas d'hier. Déjà étudiante, elle participait régulièrement aux opérations de dépouillement sous la présidence d'Yvette Fishman. Elle avait même assuré quelquefois, au pied levé, la rédaction du procès-verbal du Conseil communal. Bien qu'elle ne réside plus à Vufflens-la-Ville depuis plusieurs années, Noémie demeure profondément attachée à son village d'origine, où elle conserve de nombreux liens et de solides amitiés. Aujourd'hui, elle a choisi de poursuivre son engagement au service de la collectivité en mettant désormais ses compétences au bénéfice de sa commune de résidence, Aclens. Au nom du Conseil communal, je tiens à te remercier Noémie, très sincèrement pour ton professionnalisme, ta disponibilité et ton précieux engagement tout au long de ces années. Parmi les nombreuses qualités que nous pourrions relever, j'aimerais mettre en lumière celle-ci : l'excellence de la rédaction de tes procès-verbaux. Tu as toujours eu le souci du mot juste, de la formulation précise et nuancée. À leur lecture, on perçoit presque l'intonation des interventions. Ce sont des documents à la fois fidèles, clairs et agréables à lire. Tu as placé la barre très haut, chère Noémie. Pour la suite, nous te souhaitons le meilleur, tant pour toi et ta famille que dans tes futurs engagements professionnels*. [Un cadeau lui est remis ; applaudissements]
- Discours de M. Pascal Berchier, Conseiller municipale : *Cher Michel, tu es élu à la Municipalité en 2011 et, déjà, tout ce qui est souterrain t'intéresse. Cela t'amène naturellement à reprendre les dicastères de l'eau, de l'épuration, des forêts, sans oublier le cimetière. Ces domaines deviendront ton ADN durant ces trois législatures. Mais on ne saurait passer à côté de tes talents de négociateur.*

Obtenir le plus favorable pour notre collectivité est pour toi un véritable sport, voire une passion. Je pense notamment au dossier de la gare : tu revenais de tes rencontres avec les CFF et nous annonçais, avec ton calme habituel : « la gare, ce n'est pas encore pour cette fois ». Durant ces cinq années passées à tes côtés, j'ai beaucoup appris : à ne pas s'excuser : parce que « quand on s'excuse, on montre ses limites » selon toi et aussi ne jamais lâcher le morceau, fouiller dans les archives pour retrouver un document oublié, on peut toujours compter sur ta mémoire impressionnante. Ces 15 années au service de notre village, c'est 720 lundis passés en séance de Municipalité, de nombreuses autres soirées en intercommunales, et quantité de CODIR où tu as toujours été très actif. Je ne doute pas que tu sauras parfaitement occuper ce futur temps libre : en randonnées cycliste aux côtés de Didite, à la découverte de nouveaux restaurants… et bien sûr en te consacrant pleinement à tes petites bêtes, un domaine où tu es intarissable et passionné. Voilà, mon cher Michel, un petit discours pour une longue et belle carrière. Mais chacun dans cette salle aura certainement une anecdote à partager avec toi lors de l'apéritif. Mes trois collègues se joignent à moi pour te remercier pour toutes ces heures passées ensemble au service de la collectivité et aussi pour tes précieuses corrections orthographiques, où rien ne t'échappait. Merci Michel… et très belle retraite bien méritée ! [Applaudissements]

- Discours de Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale : *Cher Olivier, ce soir, nous sommes réunis pour ce dernier Conseil communal de la législature et pour marquer une étape importante : ton départ de la Municipalité après dix années d'engagement au service de notre Commune, dont six en tant que Syndic. Dix ans, ce sont des centaines de séances, de projets, de discussions, de décisions, … mais surtout une immense énergie mise au service de Vufflens-la-Ville. Quand on pense à toi, beaucoup de choses nous viennent à l'esprit. D'abord quelqu'un qui sait ce qu'il veut. Quelqu'un qui dit toujours ce qu'il pense, franchement, honnêtement, mais toujours avec calme et respect. Et ça, c'est une qualité précieuse. Tu as également été d'une présence remarquable. Les vice-syndics qui se sont succédé à tes côtés n'ont eu que très rarement, voire jamais, l'occasion de présider une séance de Municipalité ou de te remplacer. Tu étais toujours là, impliqué, disponible, au rendez-vous lorsqu'il s'agissait de faire avancer les dossiers de la Commune. Tu fais aussi partie de ces personnes qui ont mille idées à la minute. Avec toi, il fallait parfois s'accrocher pour suivre le fil parce qu'au moment où nous étions encore en train de réfléchir à une idée, toi tu étais déjà trois projets plus loin ! Mais cette capacité à voir loin, à anticiper et à imaginer l'avenir a été une vraie force pour notre Commune. Ton goût pour l'organisation d'événements fait aussi partie de ta personnalité. Vu l'énergie que tu y mets et le plaisir que tu prends à rassembler les gens, peut-être tiens-tu là une idée de reconversion pour l'avenir ! Dans tous les cas, une chose est sûre : nous avons tous eu énormément de plaisir à partager ces moments avec toi. Grâce à ton sens de l'organisation et à ta curiosité, tu nous as souvent emmenés à la découverte de nouveaux lieux, toujours choisis avec soin et toujours source de belles surprises. Ces moments de convivialité ont renforcé les liens entre nous et resteront parmi les très bons souvenirs de ces années passées à tes côtés. Et puis, il y avait aussi tous ces moments autour d'un petit verre… ou parfois un peu plus… de Château de Vinzel. Parce qu'avec toi, les meilleures discussions ne se passaient pas uniquement autour d'une table de séance. C'est souvent dans ces moments-là que les idées, plus ou moins réalisables, naissaient, que les projets prenaient forme et que l'avenir se construisait. Et des projets, justement, il y en a eu de magnifiques. Le bâtiment polyvalent, la place de jeux et le skatepark, le PECC, le développement de la Zone de la Plaine, ainsi que tous ces projets portés par nos habitants que tu as soutenus dans ton rôle de municipal de la police des constructions. Sans oublier le grand projet des ZUP, que tu portes depuis 2021 avec conviction et détermination. Tous ces projets portent ton empreinte : de la vision, de la persévérance et une volonté constante de faire avancer les choses. Mais au-delà des réalisations concrètes, ce que nous retiendrons surtout, c'est l'homme avec qui nous avons eu plaisir à travailler. Que ce soit au sein de la Municipalité, à l'administration, avec les employés communaux, les collègues des communes*

voisines ou les autres Syndics, tout le monde apprécie ta manière d'être : accessible, enthousiaste, humaine et sincèrement bienveillante. Tu as toujours eu le bon mot pour détendre l'atmosphère, le rire facile qui met les gens à l'aise et cette bonne humeur communicative qui rend les collaborations simples et agréables. Ton enthousiasme, ta vision des choses, tes idées qui fusent, ton énergie et ton impressionnante capacité à appréhender les situations vont sincèrement nous manquer. Et ton rythme de travail aussi… même si, parfois, tu nous épuisais un peu rien qu'à essayer de te suivre ! Alors ce soir, nous voulons surtout te dire merci. Merci de ton engagement, ton investissement, ta disponibilité et tout ce que tu as apporté à notre Commune durant ces dix années. Nous te souhaitons plein de bonheur et de réussite pour la suite. Mais une chose est certaine : te connaissant, tu ne vas pas t'ennuyer bien longtemps. Nous sommes convaincus que tu as déjà une multitude de projets en tête… et probablement déjà quelques idées pour les dix prochaines années ! Merci pour tout, Olivier, et surtout : profite pleinement de cette nouvelle aventure. [Applaudissements]

- Discours de M. Olivier Duperrut, Syndic *: Mesdames et Messieurs, chers collègues, chers membres du Conseil communal, il y a dix ans, j'entrais à la Municipalité. Je dois bien vous l'avouer, je ne pensais pas être ici ce soir à faire un discours de fin de législature. Comme beaucoup de Municipaux avant moi, je suis arrivé avec l'envie de m'engager pour mon village. Et puis les dossiers sont arrivés. Les séances aussi. Les projets. Les problèmes parfois. Et les bons moments surtout. Aujourd'hui, lorsque je regarde en arrière, je me rends compte que ces dix années ont passé sacrément vite. J'ai eu la chance d'être entouré de collègues avec qui nous avons travaillé, discuté, parfois débattu, mais toujours avec la volonté de faire avancer les projets de Vufflens-la-Ville. Je pense d'abord à Michel. Arrivé à Vufflens-la-Ville en 1982, après une carrière aux CFF, tu as mis ton énergie et ta passion au service de notre Commune. Quinze ans à la Municipalité, trois législatures et dix ans passés à mes côtés. Autant dire que tu connais le village dans ses moindres détails. Avec ton œil aiguisé, rien ne t'échappe. Ni une ligne dans le BIOV, ni une correspondance, ni une phrase un peu trop longue. C'est pour cela que nous t'avons surnommé Maître Capello. Et avec toi, une chose est sûre : quand un texte arrive sur la table, il repart rarement dans le même état. Tu connais aussi tous les dessous du village : les réseaux d'eau, l'épuration, les canalisations, les servitudes. Bref, après toutes ces années, il n'y a pratiquement plus aucun secret pour toi sous nos pieds. Et puis il y a tes passions : le vélo, les lapins, et surtout Didith, toujours à tes côtés. Je pense aussi à Caroline. Arrivée en Suisse en 2005, tu as construit ta vie ici. Puis en mars 2020, après quelques hésitations, tu nous rejoins à la Municipalité en même temps que le Covid... Autant dire que pour une entrée en fonction, le comité d'accueil était un peu particulier. Et pourtant, tu prends ta place avec calme et détermination dans des domaines essentiels : le scolaire et le parascolaire. Tu prends en main le PECC et après quatre années, on peut dire qu'il est abouti. Tu as également organisé de nombreuses manifestations et suivi nos sociétés locales qui font vivre notre commune. Des moments simples, mais essentiels, des moments qui font vivre un village. En 2021 arrive Pascal. Enfant du village, tu connais Vufflens dans ses moindres recoins. Les chemins, les bâtiments, les habitudes et surtout l'ADN des gens qui y vivent. Cette connaissance du terrain est précieuse et ça, ça n'a pas de prix. Bricoleur, minutieux, impliqué, tu mets ton énergie au service de la commune avec beaucoup de sérieux et d'efficacité. Avec toi, on parle de routes, de bâtiments communaux, d'éclairage public, du service du feu et de la protection civile. Bref, tout ce qui demande du concret et du terrain. Et puis plus récemment arrive Hans, aussi ancré dans le village depuis de nombreuses années. Après une élection un peu agitée, avec deux tours, tu rejoins la Municipalité en janvier 2025. Tu reprends notamment la police des constructions et l'urbanisme. Un dicastère où l'on ne se fait pas toujours des amis. Crois-moi, je sais de quoi je parle. Mais comme tu le dis très bien : Il y a des lois, les règles sont les règles, et il faut les appliquer. Tu as également repris les manifestations. Un domaine plus festif, mais tout aussi important pour la vie de notre Commune. Mais au-delà des dossiers, des séances et des décisions, ce que je retiens surtout de ces années, c'est le travail d'équipe. Parce qu'une Municipalité, ça ne fonctionne jamais seul. On discute,*

on échange, on n'est pas toujours d'accord et c'est normal. Mais au final, on cherche des solutions et on avance ensemble pour la Commune. Et pour ces dix années passées à vos côtés, je veux simplement vous dire : Merci. Je n'oublie pas non plus les collègues qui nous ont accompagnés pendant ces années : Olivier, Chantal, Éric et Ingrid. Je souhaite également avoir une pensée pour celles et ceux qui ont servi Vufflens-la-Ville avant nous. Parce qu'une Commune ne se construit jamais en quelques années. Elle avance pas à pas, grâce à l'engagement de celles et ceux qui se sont investis avant nous. Et pour cela, je veux aussi leur dire merci. Et bien sûr le personnel communal : Mélanie, Nicole, Simone, Véronique, Nelso, Patrice et toutes les personnes qui travaillent au sein de nos services communaux. Parce qu'une commune, ce ne sont pas seulement des dossiers et des règlements. Ce sont surtout des femmes et des hommes qui la font vivre au quotidien. Sans vous, rien ne serait possible. J'aimerais aussi avoir une pensée pour nos familles. Parce que l'engagement communal, ce sont des séances le soir, des dossiers à lire, des téléphones qui sonnent parfois au mauvais moment et des discussions qui continuent souvent bien après les heures. Derrière chaque élu, il y a une famille qui accepte ces absences, qui nous soutient et qui fait preuve de patience. Alors merci à vous aussi. Pendant ces dix années, les deux législatures n'ont pas été un long fleuve tranquille. Il y a eu des satisfactions, des réussites, des déceptions aussi. Des moments de doute, de bonheur. Et parfois des moments plus difficiles. Mais si je regarde en arrière aujourd'hui, je choisis de retenir avant tout les bons moments passés à vos côtés. Je pense aux Présidentes et Présidents du Conseil communal et aux Secrétaires qui se sont succédé durant ces années, ainsi qu'à vous toutes et tous, membres du Conseil communal. Nos échanges ont parfois été animés. Parfois exigeants, mais toujours guidés par une même volonté de faire avancer notre Commune. Je veux aussi remercier les habitantes et les habitants de Vufflens-la-Ville. Merci à toutes celles et ceux qui s'engagent dans les sociétés locales, les associations, les manifestations ou simplement dans la vie du village. C'est grâce à vous que notre Commune reste dynamique et vivante. Notre Commune a grandi au fil du temps, entre la plaine et la Venoge. Une rivière qui traverse notre région depuis toujours et qui, comme notre village, poursuit son chemin au fil du temps. Pour la suite, je souhaite le meilleur à celles et ceux qui reprendront les rênes de la Commune dès le 1er juillet. S'engager pour sa Commune est une responsabilité importante, mais c'est aussi une aventure humaine exceptionnelle. Lorsque je regarde le chemin parcouru, je mesure la confiance qui m'a été accordée durant toutes ces années. Une confiance que j'ai toujours essayé de mériter. Je revois des centaines de séances, des milliers de pages de dossiers, mais surtout des rencontres, des projets et des moments partagés. Mon mandat s'achèvera le 30 juin, mais le village, lui, continue d'avancer. Et si je regarde ces dix années passées au service de notre Commune, je ne dirai pas que tout a été parfait. Mais je peux dire une chose : nous avons essayé de faire au mieux, au mieux pour notre village, au mieux pour ses habitantes et ses habitants. Après dix années au sein de la Municipalité, d'abord comme Municipal de 2016 à 2020, puis comme Syndic de 2020 à 2026, je retiendrai une chose très simple : une Commune, ce n'est pas seulement des bâtiments, des routes, des règlements ou des finances. Une Commune, c'est avant tout des gens. Des gens qui s'engagent. Des gens qui donnent de leur temps. Des gens qui acceptent de prendre des responsabilités. Des gens qui font vivre le village. Et à Vufflens-la-Ville, nous avons la chance d'en avoir beaucoup. C'est ce qui fait la force de notre village. C'est ce qui en fera aussi son avenir. Merci pour la confiance. Merci pour le travail partagé. Merci pour cette belle aventure humaine. Et surtout... MERCI À VUFFLENS-LA-VILLE ! Ce fut pour moi un honneur, un privilège et une immense fierté de servir Vufflens-la-Ville et ses habitants. [Applaudissements]

- Discours de M. Michel Gruaz, Conseiller municipal : *Même si les temps ont bien changé et que la fonction ne semble plus beaucoup motiver, je dois vous avouer que j'ai exercé avec plaisir et une certaine fierté cette activité de municipal. Je trouve en effet regrettable le fait que quatorze communes vaudoises n'avaient aucun candidat officiel lors du deuxième tour des récentes élections municipales. Je ne vais pas faire le bilan de toutes les réalisations de ces quinze dernières années mais*

relever quatre thèmes et activités qui me viennent à l'esprit. 1) Je retiens les nombreux règlements communaux auxquels j'ai participé à l'élaboration et en particulier le règlement de police qui datait comme moi de 1949 et qu'il était donc aussi grand temps de remplacer... Je suis un petit peu fier du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux dont nous avons différencié les taxes liées aux eaux claires de celles des eaux usées. Ce règlement a nécessité un sérieux investissement du Municipal et ceci sans recourir à un bureau d'ingénieurs. D'autres communes ont dépensé plusieurs dizaines de milliers de francs pour réaliser la même opération. 2) De nombreuses conduites d'eau potable ont été remplacées. Pour nos habitants, ceci a influencé négativement la taxe au m^3. Cependant notre réseau d'eau est désormais récent même si les malfaçons, liées à la pose de conduites en polyéthylène dans un passé récent, pénalisent malheureusement encore notre fonds affecté. 3) Sur le plan de la mobilité, Vufflens-la-Ville bénéficie depuis 2021 d'une situation enviable grâce à une cadence semi-horaire des CFF et d'une bonne fréquence des lignes de bus TL 56 et 58. 4) L'idée d'un arbre du souvenir au cimetière émanait certes de notre Syndique honoraire Ingrid Rossel, j'ai cependant été la cheville ouvrière de cette réalisation, appréciée des familles de ceux qui nous ont quittés. La générosité commençant par soi-même et pour conclure sur une note réaliste, j'espère qu'il restera pour moi une feuille de libre lorsque le moment sera venu. Je remercie les membres des Municipalités qui m'ont supporté aussi longtemps. Pour le bien de notre Commune, que j'ai servi au plus près de ma conscience, je reste volontiers à disposition de la prochaine Municipalité afin de passer le témoin en douceur et souhaite à toutes et tous beaucoup de plaisir et satisfaction dans toutes vos activités. Meilleurs vœux pour l'avenir de notre belle Commune ! [Applaudissements]

- M. Yves Trottet, Président, indique que l'Assemblée arrive au terme de la séance. Il rappelle les prochaines échéances, à savoir l'assermentation du 25 juin 2026 ainsi que les séances du Conseil communal prévues les 7 octobre et 16 décembre 2026.

CLÔTURE

Le Président, M. Yves Trottet, clôt la séance en remerciant l'assemblée pour sa confiance et sa collaboration et lui donne rendez-vous **mercredi 7 octobre 2026, à 20h à la Grande salle.**

La séance est levée à 21h36.

POINTS EN SUSPENS

Suivi des objets relevant du droit de proposition des membres du Conseil communal

Forme de l'initiative	Titre	N° du Conseil / source	Réponse attendue de	Echéance
R.A.S.				